

Le tableau «Fuck Abstraction», au cœur d'une polémique, dégradé au Palais de Tokyo



Article rédigé par *Le Figaro*, le 08 mai 2023

Source [Le Figaro] : Un homme, suspecté d'avoir aspergé l'œuvre d'art dimanche, a été interpellé par la police. La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, s'est rendue sur place.

La [peinture «Fuck Abstraction !»](#) de Miriam Cahn, exposée au Palais de Tokyo, a été dégradée dans l'après-midi du dimanche 7 mai, informe [France Info](#). Une partie du tableau a été aspergée de peinture de couleur violette.

L'individu suspecté d'être à l'origine de cette dégradation est un «*homme assez âgé*», selon France Info, et a été interpellé par les agents de sécurité du Palais de Tokyo, puis remis à la police. Il aurait dissimulé la peinture dans une bouteille de médicament, a indiqué le centre d'art contemporain parisien, relayé par nos confrères. L'action n'a pour l'heure pas été revendiquée.

Depuis, le musée a «*fermé la salle au public en attendant de voir les suites à donner au devenir de l'œuvre, en concertation avec l'artiste*». La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak s'est par ailleurs rendue sur place. «*C'est une attaque directe contre la liberté d'expression, ce qui est assez grave*», a déclaré la ministre. «*Ces œuvres sont certes très dures à regarder, mais partent d'une intention qui est de dénoncer les horreurs de la guerre*», a-t-elle ajouté.

Œuvre pédopornographique ?

En effet, cette œuvre d'art est au cœur d'une polémique depuis plusieurs semaines. Différentes associations des droits de l'enfant avaient saisi le juge des référés du conseil d'État pour réclamer le décrochage de la peinture de l'artiste suisse, la considérant comme pédopornographique. Pour les associations Juristes pour l'enfance, Pornostop, Innocence en danger et Face à l'inceste, le tableau controversé dépeint un viol d'enfant par un adulte et pouvait être vu par des mineurs.

Une requête rejetée par l'institution qui a estimé que l'œuvre «*ne porte pas une atteinte grave et illégale à l'intérêt supérieur de l'enfant ou à la dignité de la personne*». «*Il ressort des débats à l'audience et des pièces de l'instruction que la seule intention de l'artiste est de dénoncer un crime.*»

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)